



Demande de conseils grand dep

Par FunkYMiK, le 17/01/2018 à 19:52

Bonjour à tous. rnJ'ai depuis peu un problème avec mon patron et j'aimerais vos avis et vos conseils car je ne sais plus quoi faire. rnJe vais essayer d'être le plus précis possible afin que l'on comprenne bien la situation, cela risque donc d'être un peu long. rnrnJe travail depuis un peu plus de 6 ans comme électricien/câbleur dans les postes électrique haute tension (rte/enedis sont nos principaux clients)en déplacement dans toute la France (J'ai calculer une moyenne d'un peu plus de 1000Km/semaines sur les 2 dernières années avec mon véhicule personnel) . Ma boîte se trouve dans la région Nantaise et j'habite entre Toulouse et Pau.rnLors de mon embauche (ou débauche puisque mon patron est venu me chercher chez la concurrence) les frais kilométriques était de 40 ou 45 centimes du km et les paniers journalier aux alentours de 75€ (péages remboursés bien entendu. J'ai accepter de baisser mon taux horaire en ayant la promesse (oral) d'une augmentation à la fin de ma période d'essai. rnLes heures de travail étaient répartie de telle sorte qu'on finisse le jeudi soir et on avait ainsi un we de 3 jours. rnÇa, c'était au début donc... rnrnEntretemps,il y à eu beaucoup de changement, au niveau du personnel mais aussi et surtout des conditions de travail. rnLes frais kilométrique sont passé à 20 centimes du kilomètre et malgré beaucoup de plaintes, c'est toujours le cas. rnLes paniers ont été augmentés, mais maintenant ils sont imposable donc cela ne compense pas la baisse des frais. rnA présent, notre semaine commence le lundi 13h et fini le vendredi midi. C'est d'ailleurs sur ce point que j'ai de plus en plus de mal car que je soit à 500 km ou 900km, je suis tenu d'être sur le chantier à 13h ET d'enchaîner une après midi en plus (13h-18h, parfois 17h quand le chef est compréhensif)et cela même si j'ai déjà fait 8 ou 9h de route.rnLe patron nous laisse rentrer tous les we, il paye les km et les péages, que l'on utilise notre voiture personnel ou un véhicule de l'entreprise alors qu'au-delà de 250 km (il me semble mais je n'en suis pas sur) nous sommes sensé rester sur place en calendaire. Sauf que du coup, il ne paye AUCUNE heure de route, ce qui dans mon cas personnel ce compte en quinzaine d'heure par semaine.rnJe vais passer rapidement sur les semaines parfois démentiel que l'on fait (du 11/12h par jour ce qui implique des modifications de pointage), les

"oublis" de km ou d'heure sur les pointages et les changements de planning le vendredi (voir le dimanche...) pour le lundi.rnrnSi on rajoute à ça le fait que j'ai eu une seule augmentation en 6 ans (+0.60 cts/h... [smile36]) alors que je suis un des seuls électriciens diplômés de la boîte, un des plus anciens donc plus expérimenté et un des plus compétent (ce n'est pas moi qui le dit mais la plupart des mes collègues et chefs de chantiers)j'ai de quoi, je pense, vouloir discuter avec mon patron. Ce que j'ai fait, mais ça n'a pas été facile car il à fallut que je m'énerve et que je parle de prud'homme (Parce qu'ils avaient de nouveau changer le planning le vendredi. La goutte d'eau qui à fait déborder le vase.) pour que le rendez-vous que je réclamais depuis 6 mois ai lieu. rnrnLors de cette entretien, mon patron m'a reproché ma réticence à travailler sur le nouveau chantier qu'il à décroché. Il faut savoir que ce chantier qui fait l'actualité ces derniers temps est une fourmilière ou en une seule semaine, j'ai été témoin de deux presque-accident et où trois objets sont tombé à moins de 3 mètres de moi. Dans ces conditions et sachant que j'ai déjà été victime d'un accident qui aurait pu être mortel en 2015, j'ai indiqué que je ne souhaitais plus y retourner. De plus et même s'il affirme que ce n'est pas une punition, il m'a affecté à des chantiers pénibles d'ordinaire réservé aux intérim pour les trois prochaines semaines et où mes compétence ne servent à rien.rnJ'ai également reparlé des conditions de déplacement dans son ensemble. En résumé, il dit que c'est des accords fait avec les anciens employés (Mais ils sont tous partis) et que, je cite : rn"Déjà ça ne m'intéresse pas de respecter la réglementation sur la puissance fiscal des véhicules, des heures de trajets et tout le reste car sinon j'impose les calendaires lorsque vous êtes trop loin du domicile et que du coup les autres vont pas être content de pas rentrer et même toi réfléchis t'es un de ceux qui habite le plus loin holalalala..." rnA priori, il va quand même faire un effort sur les frais kilométrique, mais pas tout de suite et ce n'est pas sur. En tout cas, il n'en avait pas l'aire convaincu et il ne m'a pas convaincu. rn rnMalgré cela, il dit vouloir me conserver dans la boîte, m'augmenter et enfin réfléchir à une évolution.rnrnSi vous avez eu le courage de lire jusque là, c'est maintenant à vous, si vous en avez l'envie, de me donner votre avis. rnrnPs 1: Désolé pour les fautes [smile17]rnPs 2: J'ai essayé de détailler du mieux que j'ai pu, mais 6 ans c'est long et je n'ai pas pu tout dire, je reste donc à votre disposition pour toutes questions. rnrnMerci d'avance à tous ceux qui ont lu jusqu'au bout [smile4]

Par **morobar**, le **18/01/2018 à 17:20**

Bjr,rnJe ne poserai que 2 questionsrna) quelle est votre questionrnb) jusqu'où voulez-vous aller.rnLa situation que vous exposez est totalement irrégulière, si vous voulez ouvrir une controverse, direction chez un avocat spécialisé ou un syndicaliste pointu, il relève les incongruités, calcule les sommes dues et vous aide à saisir le Conseil des prudhommes.

Par **FunkYMiK**, le **18/01/2018 à 20:37**

Bonjour et merci d'avoir pris le temps de lire et de répondre. rnVous avez déjà répondu à ma question initial car je souhaitais savoir si il était légitime que je porte le cas devant les prudhommes si j'y suis obligé. rnDu coup, je répond à votre deuxième question également mais j'aimerais beaucoup éviter car malgré tout j'ai passer de très bon moment dans cette boîte...

Par **morobar**, le **19/01/2018** à **09:14**

Faites établir par un syndicat les montants en jeu au titre:rn* des indemnités kilométriques et de la modification du taux, éventuellement en modification du contrat de travailrn* les indemnités relatives à la compensation du temps de déplacementrn* les heures supplémentairesrn* la fiscalisation des indemnités de déplacement, exonérées en deçà d'un certain montant (c'est le cas ici)rnEt avec cela vous allez négocier, un accord moyen vaut mieux qu'un bon (ou mauvais) procès.